

# Rapport annuel ARCOM Dijon

2023

## SOMMAIRE

<b>COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE</b>	<b>3</b>
<b>PAYSAGE AUDIOVISUEL</b>	<b>4</b>
<b>ACTIVITE DU COMITE</b>	<b>7</b>
<b>RELATIONS EXTERIEURES ET COMMUNICATIONS</b>	<b>11</b>
<b>MOYENS MATERIELS DU COMITE</b>	<b>12</b>
<b>BILAN, PROPOSITIONS ET PERSPECTIVES</b>	<b>13</b>

---

## COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE

---

### LES MEMBRES DU COMITE

Au 31 décembre 2023, le comité de Dijon était composé de :

M. David ZUPAN

Président ;

Secteur : Dijon

Nommé le 17 juin 2022, (1<sup>er</sup> mandat), échéance le 16 juin 2026 ;

Mme Laurence DELOIRE

Secteur : Dijon

Nommée le 13 mars 2019 (2<sup>ème</sup> mandat), échéance le 12 mars 2027 ;

Mme Nadège HUBERT

Secteur : Dijon

Nommée le 21 mars 2018 (2<sup>ème</sup> mandat), échéance le 20 mars 2026 ;

M. Maxime PERRIN

Secteur : Dijon

Nommé le 17 février 2021 (2<sup>ème</sup> mandat), échéance le 16 février 2025 ;

M. Bernard PORTALES

Secteur : Yonne

Nommé le 24 janvier 2018 (2<sup>ème</sup> mandat), échéance le 23 janvier 2026 ;

M. Denis ROSSIGNOL

Secteur : Jura

Nommé le 18 avril 2018 (2<sup>ème</sup> mandat), échéance le 17 avril 2026 ;

### LES AGENTS PERMANENTS

Au 31 décembre 2023, les agents permanents étaient :

Mme Caroline DEMONT, secrétaire générale (depuis le 14 novembre 2022) ;

M. Norbert PETIT, attaché technique audiovisuel (depuis février 1994) ;

Mme Nadia FIOISI, secrétaire-assistante (depuis mars 2020).

### FONCTIONNEMENT DE L'ARCOM DIJON

Depuis décembre 2014, le comité s'est installé dans les locaux de la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté au centre de la ville de Dijon.

## PAYSAGE AUDIOVISUEL

### PAYSAGE RADIOPHONIQUE

En 2023, l'activité du premier semestre de l'Arcom Dijon a été marquée par l'instruction de deux appels aux candidatures dans son ressort :

- L'appel général FM du 17 mai 2022 (décision n°2022-294) portant sur l'affectation de 169 fréquences réparties sur 41 zones situées en Bourgogne Franche Comté. L'ARCOM a conclu à la **recevabilité** des 80 dossiers de candidature de cet appel lors de sa séance du 7 décembre 2022 (Décision n°2022-798) après avis du comité de l'Arcom Dijon du 16 novembre 2022. L'Arcom a procédé à la **sélection** des candidats lors de sa plénière du 6 septembre après avis du CTA de Dijon du 24 mai 2023 et auditionné le 3 juillet 2023. Les conventions seront négociées et les autorisations publiées en 2024.

En 2024, le paysage audiovisuel FM de Bourgogne – Franche-Comté comptera ainsi **27 nouvelles fréquences** parmi les 169 fréquences mises en appel (142 fréquences échues ont fait l'objet de renouvellement) et **3 nouvelles fréquences** du service public.

- L'appel DAB+ 9 du 27 juillet 2022 (décision n°2022-494) dans le ressort de 9 CTA. S'agissant de l'Arcom Dijon, cet appel porte sur 2 multiplex dans les zones de Chalon-sur-Saône (13 ressources disponibles) et de Belfort-Montbéliard (12 ressources disponibles). L'Arcom a conclu à la **recevabilité** des 173 dossiers de candidature (34 pour les deux zones du ressort du CTA de Dijon) de cet appel lors de sa séance du 15 mars 2023 (Décision n°2023-207), après avis des CTA concernés et notamment celui du CTA de Dijon donné le 22 février 2023. L'Arcom a conclu à la **sélection** des candidats pour **25 services**, pour les multiplex de Chalon-sur-Saône et Belfort-Montbéliard, lors de sa séance du 18 octobre 2023 après avis du CTA de Dijon du 23 juin 2023 et auditionné le 3 juillet 2023. Les conventions seront négociées et les autorisations publiées en 2024.

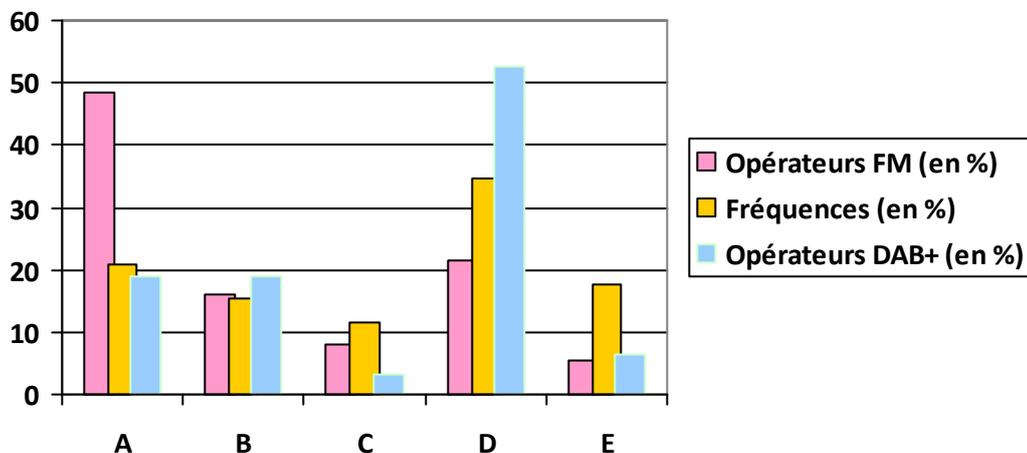
En 2024, le paysage audiovisuel DAB+ de Bourgogne – Franche-Comté comptera ainsi **25 nouveaux services**.

**Au 31 décembre 2023, le paysage audiovisuel se présente comme suit :**

Répartition quantitative des opérateurs autorisés en FM et DAB+ par catégorie

Catégorie	A	B	C	D	E	Sous-Total	SP	Total
Opérateurs FM	36	12	6	16	4	74	1	<b>75</b>
Fréquences FM	63	47	35	105	53	<b>303</b>	147	<b>450</b>
Opérateurs DAB+	12	12	2	33	4	63	1	<b>64</b>
Services DAB+	12	15	5	45	5	82	8	<b>90</b>

Répartition des opérateurs et des fréquences par catégorie (hors service public)



Répartition des fréquences du secteur privé par département

Au 31 décembre 2023, la répartition des fréquences FM attribuées par département s'établit comme suit :

Département	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Catégorie D		Catégorie E		Nombre de fréquences par département
	Fréq	Opé									
Côte d'Or (21)	10	6	7	3	7	4	15	10	6	3	45
Doubs (25)	17	10	7	2	4	3	16	10	7	3	51
Jura (39)	7	2	7	2	4	4	9	6	5	3	32
Nièvre (58)	11	7	5	3	3	2	11	9	7	3	37
Haute-Saône (70)	3	3	7	2	3	2	7	4	5	3	25
Saône et Loire (71)	8	5	8	6	8	4	20	10	13	3	57
Yonne (89)	6	5	5	3	3	1	24	13	8	3	46
Territoire de Belfort (90)	1	1	1	1	3	3	3	3	2	2	10
Nombre de fréquences par catégorie	63		47		35		105		53		303

Répartition par groupe d'opérateurs en FM

Groupes et réseaux	Nombre de fréquences	Part de fréquences par groupes par rapport aux 303 fréquences du CTA (hors SP)
<b>NRJ Group</b>	<b>56</b>	18,50 %
NRJ	21	
NOSTALGIE	17	
CHERIE FM	11	
RIRE ET CHANSONS	7	
<b>Lagardère Active</b>	<b>50</b>	16,50 %
EUROPE1	24	
VIRGIN RADIO	16	
RFM	10	
<b>Groupe M6</b>	<b>40</b>	13,20 %
RTL	17	
RTL 2	12	
FUN RADIO	11	
<b>Vortex</b>	<b>16</b>	5,30 %
Skyrock	16	
<b>Soropar Group</b>	<b>14</b>	4,60 %
Radio Star	10	
Radio Star Bourgogne	1	
Plein Cœur	3	
<b>Next Radio TV</b>	<b>12</b>	4%
RMC	12	
<b>Espace Group</b>	<b>9</b>	3 %
Jazz Radio	4	
M Radio	5	
<b>LVMH</b>	<b>5</b>	1,60 %
Radio Classique	5	
<b>Groupe 1981</b>	<b>6</b>	2 %
Vibration	5	
Ouï FM	1	
<b>Total général</b>	<b>208</b>	<b>68,70 %</b>

## RADIOS TEMPORAIRES

L'Arcom Dijon a instruit **5** demandes de radios temporaires pour des autorisations de services allant de 1 journée à 9 mois. Les demandes sont principalement déposées par des associations locales pour des projets à visée pédagogique ou pour la couverture de manifestations locales.

## PAYSAGE TELEVISUEL LOCAL

Le comité ne dispose d'aucune télévision locale dans son ressort.

## ACTIVITE DU COMITE

### ACTIVITE GENERALE

Activité	Nombre	Commentaire
Saisines	133	Courriers reçus
Réunions	9	-
Avis	16	-
Avenants	4	-
Décisions	13	-
Publications au JO	7	-

## ACTIVITE DETAILLEE

	Décisions	Avis	Avenant ou convention	Publication JO
<b>Modifications</b>				
Administratives	7	0	3	2
Programmes	0	2	1	0
Techniques	0	8	0	0
<b>Appels FM</b>				
Recevabilité (nbr d'opérateur)		0		
Allotissements déjà autorisés		0		
Nouveaux allotissements		1		
<b>Appels DAB+</b>				
Recevabilité (nbr d'opérateur)		1		
Allotissements déjà autorisés		0		
Nouveaux allotissements		1		
<b>Reconductions</b>				
Re conductibilité (nbre opérateurs)	0	0	0	0
Reconductions (nbre opérateurs)	0	0	0	0
Négociation de convention	0			
<b>Autorisations temporaires</b>				
Radio	6	0	5	5
TV	-	-	-	-
<b>Manquements / Infractions</b>				
Mise en garde	-	-	-	-
Mise en demeure	-	-	-	-
Sanction	-	-	-	-

## DEPLOIEMENT DU DAB+

La région Bourgogne – Franche-Comté compte actuellement 5 multiplex : Dijon local et étendu, Besançon local et étendu, Macon-Cluny et 2 multiplex métropolitains M1 et M2 soit 90 services autorisés.

L'allumage des multiplex s'est fait en 2018, pour le multiplex de Mâcon-Cluny ; en 2021 pour le Métropolitain 1 et 2 et pour les multiplex de Dijon étendu et de Dijon local ; en 2023, pour les multiplex de Besançon local et de Besançon étendu.

Le déploiement du DAB+ se poursuit en 2023 avec un appel aux candidatures DAB+ n° 9 qui a été lancé par l'Arcom le 27 juillet 2022 (décision n°2022-494) dans le ressort de 9 CTA. S'agissant de celui de Dijon, cet appel porte sur 2 multiplex dans les zones de Chalon-sur-Saône (13 ressources disponibles) et de Belfort-Montbéliard (13 ressources disponibles dont 1 réservée par le service public).

L'Arcom a conclu à la recevabilité des 173 dossiers de candidature de cet appel lors de sa séance du 15 mars 2023 (Décision n°2023-207) après avis du CTA de Dijon du 22 février 2023.

L'Arcom a conclu à la sélection des 25 candidats, pour les multiplex de Chalon-sur-Saône et Belfort-Montbéliard, lors de sa séance du 18 octobre 2023 après avis sur la sélection du CTA de Dijon, auditionné le 3 juillet 2023.

Les décisions d'autorisation de diffusion seront publiées en 2024.

Le déploiement du DAB+ se poursuivra dans la région Bourgogne – Franche-Comté, selon la feuille de route mise à jour en décembre 2021 pour 2022 – 2024.

## RECONDUCTION D'AUTORISATIONS

Pour l'année 2023, il n'y a eu aucune décision de reconduction d'autorisations.

En FM, des reconductions d'autorisations seront à prévoir en 2026 et 2027 pour 21 fréquences de catégorie A et B et 29 fréquences de catégorie D et E.

## PRINCIPALES MISSIONS DE L'ATTACHE TECHNIQUE

- Poursuite du processus CAF et COMSIS FM, DAB+, TNT ;
- PRTV TNT (dont GTZS) et LTE / PR radio ;
- Autorisation 30-3 : suivi modifications techniques, renouvellements...
- Contrôle du spectre dont NEVA et NEDA : appels généraux FM, appels DAB+, contrôles annuels des diffusions notamment FM ;
- Participation au projet de modernisation des outils de gestion des données (Fréquencia) et à la fiabilisation de ses données ;

## CONTROLES TECHNIQUES

Rubriques	Total
Temporaires (nombre d'instructions)	6
Modifications techniques FM (nombre d'études et suivis)	1
Modifications techniques TNT (nombre de visites sites et émetteurs)	2 - 12
Entraides inter CTA (nombre de jours)	0
Zones sensibles FM (Plaintes - nombre de déplacement)	0
Zones sensibles TNT (Plaintes - nombre de déplacements)	2 - 3
Vérifications fréquences DAB	18
Vérifications fréquences TNT (nombre de Mux vérifiés)	10
Vérifications fréquences FM (nombre de fréquences vérifiées)	420
Nombre de réclamations AM	0
Formation autres ATA (nombre de jours)	0

---

## RELATIONS EXTERIEURES ET COMMUNICATION

---

### EDUCATION AUX MEDIAS

La secrétaire générale a tenu des réunions avec les référentes académiques – Coordinatrices Clemi pour aborder les futurs projets de collaboration et fixer l’agenda des interventions EMI en 2023.

En mars 2023 :

- Prise de contact avec les Francas 71 pour aborder leur projet de webradio dans un collège.
- Invitation à l’événement « A nous les Médias » proposé par la Maison-Phare, en partenariat avec la FRMJC, le réseau d’éducation prioritaire de Fontaine d’Ouche et le collège Rameau. Présentation du kit pédagogique et lancement de sa nouvelle application « Des-Infox ». Ateliers participatifs.

En avril 2023, la secrétaire générale a participé au jury du concours Mediatiks pour la catégorie Web TV de l’académie de Dijon et en juin, à la remise des prix, en présence du recteur, avec distribution des goodies Arcom.

En août 2023, une prise de contact entre la Directrice du Multi-accueil Petit Citeaux et la secrétaire générale de l’Arcom Dijon a eu lieu pour échanger sur le projet de la crèche « les tout-petits et les écrans » et présenter les supports existants de l’Arcom en termes de protection de la jeunesse et des mineurs.

Deux réunions d’échanges et d’agenda ont eu lieu au mois de novembre 2023 sur les prochaines interventions Arcom Dijon en 2024 auprès des enseignants, de la cellule académique et jury mediatiks.

Au mois de décembre, des réunions préparatoires ont été organisées en vue de la rencontre annuelle Arcom Dijon / Rectorats académiques de Besançon et de Dijon qui se tiendra le 19 février 2024. Ces réunions se sont tenues au CTA de Dijon et au rectorat de Région à Besançon.

### VISITE DES RADIOS

Durant la période d’instruction des deux appels FM et DAB+, dans un souci d’impartialité, la Secrétaire générale a gardé une certaine distance avec les opérateurs radios, qui étaient pour la grande majorité candidats, et ceci pour respecter une équité dans le traitement des opérateurs. Aucune visite radio n’a été faite en 2023.

## **COMPTE TWITTER**

L'Arcom Dijon dispose d'un compte twitter depuis octobre 2016 sur lequel est relayé l'ensemble des communications destinées au public audiovisuel.

Il s'agit :

- D'informations liées à l'activité du comité (visites de radios, contrôles, publications officielles, lancements d'appel à candidatures FM et DAB+...);
- De la mise en avant d'actions territoriales portées par les radios ou destinées à promouvoir l'activité radiophonique en FM et DAB+;
- De relayer des informations et des actions EMI de la secrétaire générale, de l'Arcom, des partenaires Clemi et des radios.

Le profil twitter de l'Arcom Dijon compte 673 abonnés depuis sa création.

## **MOYENS MATERIELS DU COMITE**

---

### **LOCAUX**

L'Arcom Dijon est installé dans des locaux mis à disposition au sein de la Direction régionale des affaires culturelles au centre-ville de Dijon.

### **INFORMATIQUE ET TELECOM**

Les agents permanents sont dotés d'un écran externe, d'un casque audio avec micro et d'un ordinateur portable facilitant leur utilisation en télétravail et lors de déplacements professionnels. La secrétaire générale possède un poste radio DAB+ lui permettant d'écouter la programmation des radios diffusées dans le périmètre de Dijon.

L'ensemble des postes de téléphonie fixe, depuis peu renouvelés, sont raccordés au réseau de téléphonie du siège.

### **MATERIELS DE CONTROLE**

L'ATA est doté d'un ETL de Rhode & Schwarz et d'un Hexylon de Gsertel pour effectuer les mesures.

### **VEHICULE**

L'Arcom Dijon dispose d'un véhicule Passat Hybride GTE depuis août 2021, équipé d'appareils de mesure.

## BILAN, PROPOSITIONS ET PERSPECTIVES

### **BILAN ET PERSPECTIVES**

#### **Le Bilan de l'année 2023 :**

Depuis le 13 juin 2023, le Comité de Dijon compte 5 membres et le Président du Comité. Le mandat de la membre Mme Anne-Céline CARTIER, qui a débuté le 13 juin 2015, renouvelé deux fois, a pris fin le 12 juin 2023. Le recrutement d'un nouveau membre est en cours pour compléter les membres du comité.

L'activité s'est concentrée, durant le 1er semestre, sur l'instruction des deux appels FM et DAB+ (lancés en 2022) et durant le second semestre sur l'animation territoriale, notamment en termes d'actions en éducation aux médias et à l'information. Et durant l'année, sur l'animation de 9 réunions de Comité et l'instruction de dossiers nécessitant décisions et avis.

#### **Les perspectives de l'année 2024 :**

##### **La Radio :**

- Intégrer dans le plan de fréquences (le tableau de suivi), après signature des conventions et la publication des autorisations d'émettre, les 27 nouvelles fréquences FM et les 25 nouveaux services DAB+.

##### **Deux grandes échéances en radio à tenir au premier semestre 2024 :**

- **L'appel DAB+ n° 10 du 15 novembre 2023** (décision n°2023-1002) porte sur 52 allotissements intégralement disponibles (20) et partiellement disponibles (32) dans les zones du ressort de 11 CTA.

S'agissant du CTA de Dijon, cet appel porte sur 3 allotissements intégralement disponibles (Nevers local, Nevers étendu et Vesoul local) et 2 allotissements partiellement disponibles (Besançon local : 2 ressources et Mâcon-Cluny : 1 ressource), soit 42 services à attribuer.

La date de clôture du dépôt des dossiers a été fixée au 23 janvier 2024 puis au 06 mars 2024 (pour le volet complémentaire).

La secrétaire générale procèdera à l'instruction de 48 dossiers de candidature. Le Comité rendra un avis sur la recevabilité courant avril 2024 et sur la sélection des candidats courant juin 2024.

- **L'appel FM du 13 mars 2024** (décision n° 2024-181) portant sur 13 fréquences FM réparties sur 10 zones dans le ressort des CTA de Bordeaux, Dijon et Paris.

S'agissant du CTA de Dijon, il s'agit de 10 fréquences réparties sur les zones de Dole, Lons-le-Saunier, Cosne-Cours-sur-Loire, Chalon-sur-Saône, le Creusot, Mâcon et Auxerre.

Parmi les 10 fréquences, 9 fréquences sont issues d'autorisations arrivant définitivement à échéance de seconde reconduction (les 24, 25 et 26 novembre 2024), 1 nouvelle fréquence à Lons-le-Saunier mais en contrainte d'assignation avec les zones de Beaune et Gray.

La date de clôture du dépôt des dossiers est fixée au 2 mai 2024.

La secrétaire générale procèdera à l'instruction de l'ensemble des dossiers de candidature. Le Comité rendra un avis sur la recevabilité et la sélection des candidats en 2024.

### **L'animation territoriale :**

#### **Visite des radios :**

Au second semestre 2024, la Secrétaire générale envisage de rendre visite aux radios locales de Bourgogne Franche Comté (exceptées les radios candidates aux appels en cours).

#### **Pass Culture :**

La Secrétaire générale organisera, au second semestre 2024, une réunion d'information sur le dispositif Pass Culture avec les radios associatives locales et la personne référente du Pass Culture.

#### **EMI :**

La Secrétaire générale poursuivra ses actions liées aux thématiques d'éducation aux médias et à l'information et à la citoyenneté numérique ainsi qu'au développement de son écosystème.

- En Janvier 2024, elle organisera une première rencontre Arcom Dijon et les deux rectorats avec pour invités les médias locaux et les institutions impliquées dans les questions d'EMI.
- En mars, dans le cadre de la SPME, la secrétaire générale s'inscrira dans des événements dédiés et interviendra en classe sur la thématique de la liberté d'expression.

- En avril, elle participera aux jurys Mediatiks organisés par les rectorats de Dijon et Besançon

D'autres événements viendront s'inscrire dans l'agenda du second semestre 2024.

ARCOM Dijon  
33 Ter rue Diderot  
21000 DIJON  
Tél : 01.40.58.34.21  
@ : CTA.Dijon@arcom.fr  
 @Arcom\_Dijon